

loi continueront, à titre personnel, d'instrumenter dans leur ancien ressort.

Art. 5. Par modification au tableau annexé à la loi du 3 mai 1882, contenant la répartition des conseillers provinciaux, il est attribué :

Sept conseillers provinciaux aux deux cantons de Charleroi ;

Deux conseillers provinciaux au canton de Jumet.

Art. 6. Les causes régulièrement introduites avant que la présente loi soit obligatoire seront continuées devant le juge de paix qui en est saisi.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. JULES LE JEUNE.)

204. — 9 MAI 1892. — Loi portant augmentation du nombre des membres des conseils provinciaux (1). (Moniteur des 9-10 mai 1892.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La répartition des conseillers

provinciaux est modifiée conformément au tableau ci-joint.

Art. 2. Lors du prochain renouvellement partiel des conseils provinciaux, les conseillers élus pour les cantons de Heyst-op-den-Berg, d'Arendonck, d'Anderlecht, de Schaerbeek et d'Uccle ne seront élus que pour un terme de deux années et appartiendront à la première série du conseil.

Art. 3. La présente loi recevra son effet dans toutes les provinces dès le prochain renouvellement des conseils provinciaux.

Dans les cantons qui ne font pas partie de la série sortant en 1892, le mandat des nouveaux élus expirera en 1894.

Jusqu'au prochain renouvellement de la série à laquelle appartiennent les cantons de Charleroi et de Jumet, les électeurs de ces cantons formeront un seul et même collège, qui se réunira à Charleroi pour les élections provinciales partielles auxquelles il y aurait lieu de procéder.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. J. DE BURLET.)

Tableau de la répartition des conseillers provinciaux.

Cantons de justice de paix. — Nombre de conseillers.

PROVINCE D'ANVERS.		PROVINCE DE BRABANT.	
(73 conseillers.)		(91 conseillers.)	
Anvers (3 cantons)	23	Duffel	2
Borgerhout	6	Heyst-op-den-Berg	3
Boom	3	Lierre	3
Brecht	2	Puurs	3
Contich	3	Turnhout	3
Eeckeren	3	Arendonck	1
Santhoven	2	Hérenthals	3
Malines (2 cantons)	7	Hoogstraeten	1
		Moll	3
		Westerloo	2
		Total.	73
		Bruxelles (3 cantons)	14
		Anderlecht	3
		Assche	3
		Hal	3
		Ixelles	8
		Lennik-Saint-Quentin	3
		Molenbeek-Saint Jean	7
		Saint-Josse-ten-Noode	5

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1891-1892.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 5 avril 1892. — Dépôt du rapport. Séance du 29 avril 1892.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 mai 1892.

SÉNAT.

Session de 1891-1892.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. — Discussion et adoption. Séance du 9 mai 1892.

Schaerbeek	5	Ninove	3	Aubel	2
Uccle	3	Rensix	2	Dison	2
Vilvorde	3	Sottegem	2	Herve	2
Wolverthem	2	Termonde	4	Limbourg	2
Louvain	7	Alost	6	Spa	4
Aerschot	2	Beveren	3	Stavelot	2
Diest	2	Hamme	2		
Glabbeek-Suerbempde	1	Lokeren	2	Total	83
Haecht	1	Saint-Gilles-Waes	3		
Léau	1	Saint-Nicolas	3	PROVINCE DE LIMBOURG.	
Tirlemont	3	Tamise	3	(44 conseillers.)	
Nivelles	4	Wetteren	3	Hasselt	5
Genappe	2	Zele	2	Achel	2
Jodoigne	3			Beerlingen	4
Pervéz	2	Total	93	Herck-la-Ville	3
Wavre	3			Peer	2
	91	PROVINCE DE HAINAUT.		Saint-Trond	6
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.		(89 conseillers.)		Tongres	4
(76 conseillers.)		Mons	5	Biisen	4
Bruges (3 cantons)	12	Boussu	5	Brée	2
Ardoye	2	Chièvres	2	Looz	4
Ghistelles	2	Dour	3	Maeseyck	3
Ostende	3	Enghien	2	Mechelen	3
Ruyssede	1	La Louvière	3	Sichen-Sussen et Boiré	2
Thielt	2	Lens	2		
Thourout	4	Pâturages	2	Total	44
Courtrai (2 cantons)	7	Rœux	3		
Avelghem	2	Soignies	3	PROVINCE DE LUXEMBOURG.	
Harlebeke	2	Charleroi (sud)	7	(44 conseillers.)	
Iseghem	2	— (nord)	1	Arlon	4
Menin	3	Beaumont	4	Etalle	3
Meulebeke	2	Binche	4	Fauvillers	1
Moorsele	2	Châtelet	2	Florenville	3
Mouscron	3	Chimay	2	Messancy	2
Oostroosebeke	2	Fontaine-l'Evêque	5	Virton	4
Roulers	3	Gosselies	3	Marche	2
Furnes	3	Jumet	3	Durbuy	2
Dixmude	2	Merbes-le-Château	1	Erezée	2
Nieuport	1	Seneffe	3	Houffalize	2
Rousbrughe-Haringhe	2	Thuin	2	Laroche	2
Ypres (2 cantons)	5	Tournai	4	Nassogne	1
Hooghlede	2	Antoing	2	Viel-Salm	3
Messines	2	Ath	2	Neufchâteau	2
Passchendaele	2	Celles	2	Bastogne	2
Poperinghe	1	Flöbecq	2	Bouillon	2
Wervicq	2	Frasnes lez-Buissenal	2	Palisoul	2
	76	Lessines	2	Saint-Hubert	2
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.		Leuze	2	Sibret	2
(93 conseillers.)		Péruwelz	2	Wellin	1
Gand (2 cantons)	14	Quevaucamps	2		
Assenede	2	Templeuve	2	Total	44
Caprycke	2				
Cruyschaem	2	PROVINCE DE LIÈGE.		PROVINCE DE NAMUR.	
Deynze	2	(83 conseillers.)		(62 conseillers.)	
Eecloo	3	Liège (2 cantons)	21	Namur (2 cantons)	13
Everghem	2	Dalhem	3	Andenne	4
Ledeberg	3	Fexhe-Slins	3	Eghezée	5
Loo-Christy	2	Fléron	4	Fosses	7
Nazareth	2	Hollogne-aux-Pierres	5	Gembloux	5
Nevele	2	Louvelgné	2	Dinant	5
Oosterzele	3	Seraing	5	Beauraing	3
Somergem	2	Waremmes	2	Ciney	4
Waeschoot	1	Huy	5	Couvin	3
Audenarde	4	Avennes	3	Florennes	2
Grammont	3	Ferrières	1	Gedinne	2
Herzele	2	Héron	2	Philippeville	2
Hoorebeke-Sainte-Marie	2	Jehay-Bodegnée	2	Rocheftort	3
Neder-Brakel	2	Landen	2	Walcourt	4
		Nandrin	3		
		Verviers	6	Total	62